



Lettre ouverte à Michel Mathieu, Directeur général de LCL

Le 17 décembre 2018

Monsieur,

Le Président de la république, Emmanuel Macron, acculé par la fronde des gilets jaunes, n'a pu éviter un rétropédalage sur son objectif de contenir le déficit budgétaire français sous la barre des 3%. Lundi 10 décembre 2018, le chef de l'Etat a promis certaines mesures en faveur des bas salaires et a appelé les entreprises à la rescousse.

Les employeurs qui le peuvent pourront attribuer une prime exceptionnelle exonérée d'impôts et de charges. Cette prime sera défiscalisée (pas d'impôt sur le revenu à payer pour le bénéficiaire) et désocialisée (non soumise au paiement des cotisations sociales par le bénéficiaire et par l'employeur) jusqu'à 1000 euros pour les salaires inférieurs ou égaux à 3600 euros nets par mois. Avec ce plafond, l'exécutif donne la possibilité aux entreprises de servir également des salariés dont la rémunération n'est pas assimilable à un « bas salaire ».

LCL n'a vraisemblablement conservé que l'aspect « coup de pouce » en direction des bas salaires. En effet, nos dirigeants ont dû estimer que des primes de 1000 euros jusqu'à 25000 euros bruts de rémunération et de 500 euros jusqu'à 35000 euros bruts étaient cohérentes avec l'objectif initial du gouvernement de favoriser, avant les fêtes de fin d'année, les populations les plus fragiles. En faisant cela, LCL déclare que sa vision du salaire maximum qui mérite une aide se situe à 35 000 quand la BNPP le situe à 45000 (1) mais la Société Générale à 31000 (2).

Sur cet aspect « coup de pouce », LCL devrait donc déboursier autour de 3,5 millions d'euros pour toucher une petite moitié de ses salariés. Cette charge est à comparer aux 20 millions estimés par nos soins que s'apprête à déboursier la BNPP (3) en faveur de ses « bas salaires ». A titre de comparaison, l'effort financier consenti par ces établissements correspond pour LCL à 0,61% (4) du résultat net et pour BNPP à seulement 0,25% (5).

Le vendredi 14 décembre 2018, vous avez tenu à rappeler les succès que notre entreprise a connus cette année. Liant ainsi succès et prime, vous avez ensuite déclaré : **« Ainsi, plus de la moitié des collaborateurs bénéficieront de cette prime. Cette prime, couplée à la demi-journée offerte le 2 janvier matin, se veut un geste de reconnaissance pour le travail accompli ».**

Mais quelle erreur d'appréciation... Sachez, monsieur, que ces succès sont le fruit du travail collectif de tous les salariés de notre entreprise. Personne ne reconnaît la qualité d'une équipe en ne félicitant que la moitié de son effectif.

Et vos cadres ? Ont-ils démérité ? Sur qui, à votre avis, pèse le lourd fardeau de faire fonctionner notre maison avec toujours plus de contraintes ? Et donc, pour juste récompense, ces derniers sont purement et simplement rayés de la liste des bénéficiaires !

Quel rendez-vous manqué !

Vous auriez pu expliquer les choses telles qu'elles sont. Le gouvernement vous presse de participer à son sauvetage en cette fin d'année et vous répondez présent parce que vous n'avez pas vraiment le choix. Le CICE dont le montant pour LCL atteint 23 millions d'euros n'est pas un simple cadeau dont le gouvernement n'attend rien en échange.

Vous auriez pu ajouter que, peut-être, votre stratégie sur le versement de cette prime est de minimiser sa charge pour qu'en contrepartie l'intéressement pour tous, soit d'un meilleur niveau suite aux négociations RVC (6) qui débuteront au premier trimestre 2019.

Mais de tout cela, vous ne dites rien alors que les salariés de LCL sont suffisamment mûrs pour entendre ce discours de vérité.

Parce qu'enfin, si cette prime était, comme vous le dites la conséquence de l'excellent travail accompli, vous seriez, soit naïf de croire que la moitié des collaborateurs qui ne la touche pas va applaudir, soit complètement déconnecté de penser que 3,5 millions d'euros sont à la hauteur de l'excellence que vous annoncez.

Ainsi, puisque vous liez prime et performance, le SNB/CFE-CGC vous demande d'entrer pleinement dans le dispositif offert par le gouvernement. En conservant cette référence de 3600 euros nets, c'est 82,7% des cadres et 100% des techniciens (7) qui seront bénéficiaires de ce versement exceptionnel.

Le coût estimé avoisine les 16 millions d'euros selon nos bases de calcul. Ce montant ne représente que 2,8% du résultat net 2017. Nous estimons que cette enveloppe de 16 millions ajoutée aux 10 millions obtenus lors de la négociation annuelle sur les salaires, soit 26 millions sera largement supportée par notre entreprise (8).

Les salariés que nous représentons restent dans l'attente de votre réponse.

Gilles MIRA, Délégué syndical national

Note :

(1) prime de 1000 euros jusqu'à 45000 euros de salaires - (2) intéressement exceptionnel de 1000 euros plus prime « macron » de 250 euros pour les salaires jusqu'à 31000 euros - (3) source BNPP bilan social 2017, paragraphe Emploi – Rémunérations et charges accessoires - (4) LCL résultat net 2017 = 567 millions d'euros - (5) BNPP résultat net 2017 = 7759 millions d'euros - (6) RVC = Rémunération Variable Collective (Intéressement et participation) - (7) source LCL bilan social 2017, grille de rémunération globale mensuelle – rémunération à la fin de période de l'effectif CDI payé à temps plein depuis de début de l'année - (8) lors de la dernière négociation annuelle sur les salaires, nous avons demandé 30 millions d'euros soit un impact de 0,8% sur le coefficient d'exploitation